
MODE DE RÉMUNÉRATION ET DE FACTURATION

TARIFS DES PRINCIPAUX PRODUITS ET SERVICES APPLICABLES A COMPTER DU 1er Juin 2023

Notre rémunération consiste en la perception d'honoraires convenus avec vous et que vous nous versez directement et/ou de commissions sur frais de transaction et de gestion qui nous sont versées par nos partenaires commerciaux.

1. ÉTUDE PATRIMONIALE

MISSION	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC) (TVA 20 %)	TOTAL (en euros TTC)
Entretien de consultation patrimonial	325,00 €	390,00 €	
(1) Etude Patrimoniale	Sur devis (2)	Sur devis (2)	
	En fonction de la complexité du patrimoine ou des objectifs recherchés, un devis sera proposé (3)		

- (1) Si acceptation du devis de l'étude patrimoniale, l'entretien de consultation sera remboursé.
(2) Etude sur devis avec forfait minimum de 1 500,00 euros HT.
(3) Cette évaluation est susceptible d'être réévaluée et pourra faire l'objet d'un avenant.

2. GESTION PRIVÉE

MISSION	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC) (TVA 20 %)	TOTAL (en euros TTC)
(4)(5) Analyse et optimisation de vos placements	Forfait placements	660 €	792 €
	Honoraires :	1 à 5 % du montant souscrit	
Accompagnement dans la gestion de votre fiscalité	Forfait IR	580	696 €
	Forfait IFI	350	420 €
(4) Solution Prévoyance individuelle	Forfait prévoyance	820	984 €
	Commissions	5 à 30 % de la cotisation	
(5) Mise en oeuvre de solution retraite	Forfait retraite	350 €	420 €
(5) Mise en oeuvre de solution salariale	Forfait solution salariale	830 €	996 €
(5) Assurance Vie / Contrat de Capitalisation	Encours < 50 000 euros	2,5 %	
	50 000 euros < Encours < 100 000 euros	2 %	
	100 000 euros < Encours < 200 000 euros	1,5 %	
	Encours > 200 000 euros	1 %	
(5) SCPI	Entre 7,5 et 12 % selon les produits		
(5) FIP / FCPI	3 à 5 %		
(5) Compte Titres et PEA	Droits d'entrée sur OPCVM		

(4) Nous analysons vos placements actuels ou à venir et vous présentons plusieurs solutions d'emploi ou de remploi de fonds. Vous retiendrez celle qui correspond à votre horizon de placement, votre espérance de rendement et le niveau de risque que vous accepterez de prendre.

(5) Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, nous pourrions recevoir en qualité de Conseil en Gestion de Patrimoine Non Indépendant, en sus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion, qu'il s'agisse d'OPCVM monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir avec notre concours communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur de compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Les coffrets de la Gestion Privée

(6) Mission		Suivi	Coût (en euros HT/ mois)	Coût (en euros TTC) (TVA 20 %)	(7) TOTAL annuel (en euros TTC)
Suivi Privé Accompagnement Régulier	Coffret METAL	Une fois par an	125,00 €	150,00 €	1800,00 €
	Coffret SILVER	Une fois par semestre	135,00 €	162,00 €	1944,00 €
	Coffret GOLD	Une fois par trimestre	145,00 €	174,00 €	2088,00 €
	Coffret Pro Platine	Une fois par trimestre	195,00 €	234,00 €	2808,00 €
	Coffret Pro Palladium	Une fois par mois	250,00 €	300,00 €	3600,00 €

(6) Les coffrets comprennent en plus du suivi réguliers toutes les missions des forfaits (placements ; IR ; IFI ; retraite).

(7) Si la cotisation est payée en une seule fois pour les 12 mois en cours, le client particulier ou professionnel pourra bénéficier au niveau de son avis d'imposition sur les revenus particuliers d'une réduction d'impôts de 50 % de sa facture au titre de l'aide administrative à domicile, sous conditions des textes en vigueur.

3. IMMOBILIER

MISSION		Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC) (TVA 20 %)	TOTAL (en euros TTC)
(8) Aide à la recherche d'un investissement immobilier	Forfait	800,00 €	960,00 €	
	Honoraires immobilier ancien :	5 à 10 % TTC du prix net vendeur		
	Honoraires immobilier neuf	De 5 % à 10 % HT / immo TTC (Inclus dans le prix d'achat TTC)		
Estimation d'un bien immobilier	Forfait	250,00 €	300,00 €	

(8) Au travers d'un mandat de recherche qui définira vos besoins, nous mettrons en oeuvre nos moyens pour vous aider à investir dans un bien immobilier neuf ou ancien, avec ou sans avantage fiscal, nu ou meublé, à titre privé ou professionnel, etc...

4. ACCOMPAGNEMENT FINANCEMENT

MISSION		Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC) (TVA 20 %)	TOTAL (en euros TTC)
Recherche de financement et/ ou optimisation de votre endettement	Ouverture dossier de courtage	890,00 €	1 068,00 €	
	(9) Honoraires suite accord financement : 1 à 2 % du montant du projet en fonction de la complexité du dossier privé et/ou professionnel			
(10) Présentation d'une assurance emprunteur adaptée à votre situation et vos projets	Forfait	290,00 €	348,00 €	
	Commissions	5 à 30 % de la cotisation		

(8) Les horaires seront appliqués dans le mandat de recherche que nous vous soumettrons. Le montant dépendra de la complexité de votre dossier de financement et/ou de l'obtention ou pas d'une rémunération par le partenaire bancaire qui vous accompagnera dans votre projet.

(10) Nous analysons avec vous vos besoins de couverture et les contraintes imposées par les assureurs. Nous vous présentons trois solutions possibles afin que vous puissiez retenir celle qui vous convient.

Nota : Les prix s'entendent hors émoluments ou honoraires du notaire et hors droits d'enregistrement ou taxe d'état et autres.

5. CONSEIL JURIDIQUE

MISSION		Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC) (TVA 20 %)	TOTAL (en euros TTC)
Civile et Patrimoniales	Aide à la déclaration de don manuel (avec ou sans pacte adjoint) / don / donataire	250,00 €		
	Modèle de testament olographe	250,00 €		
	Modèle de clause bénéficiaire assurance vie	350,00 €		
	Reconnaissance de dette - Prêt familial	1 % du montant du prêt avec mini 300,00 euros		
Droit des sociétés	Statuts Société Civile	1900,00 €		
	Statuts de Société commerciale (SARL, SA, SAS...)	3900,00 €		
	Augmentation - Réduction de Capital	sur devis (sur une base de 200,00 eur sur HT/heure)		
	Procès Verbal d'assemblée Générale Annuelle	300,00 €		
	Consultation juridique	sur devis (sur une base de 200,00 eur sur HT/heure)		

Nota : La consultation est due si elle ne donne pas lieu à la rédaction d'un acte. Les prix s'entendent hors émoluments ou honoraires du notaire et hors droits d'enregistrement ou taxe d'état et autres.

RECAPITULATIF

MISSION	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC) (TVA 20 %)	TOTAL (en euros TTC)
1. ÉTUDE PATRIMONIALE			
2. GESTION PRIVÉE			
3. IMMOBILIER			
4. ACCOMPAGNEMENT FINANCEMENT			
5. CONSEIL JURIDIQUE			
TOTAL			

Le Client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le Conseiller est rémunéré jusqu'à 100% des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels s'ajoute une commission rétrocedée

Pour autant, GVPatrimoine n'a pas d'incitations financières particulières à proposer un produit plutôt qu'un autre. Aucun lien de nature capitalistique ou commerciale n'existe entre les fournisseurs de produit et GVPatrimoine.

En revanche dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non indépendante, GVPatrimoine peut conserver les commissions.

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de rémunération de GVPatrimoine vous sont communiquées ci-dessus.

Le détail de la rémunération du Conseiller par commissions, agissant en tant qu'intermédiaire, peut-être obtenu par le Client sur simple demande au Conseiller.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connu le support choisi par le client.

Par ailleurs, le Conseiller peut demander des honoraires dans les conditions suivantes :

Chaque entrée en relation fait l'objet d'une lettre de mission préalable, délimitant les champs d'intervention de la SAS GVPatrimoine. Cette lettre de mission définira clairement le déroulement de la mission, ainsi que le mode de rémunération associée.

L'ensemble des tarifs pourront être aménagés, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des services à la personne, dans le cadre de l'aide administrative à domicile et selon les règles émises par l'administration fiscale.